

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180904-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 4

OBJET : Eglise du Marthuret : travaux de restauration extérieure – bas-côtés : avenants aux marchés initiaux

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 septembre 2018.

Lors de sa séance du 16 juillet 2016, le Conseil municipal a attribué les marchés de travaux relatifs aux travaux de restauration extérieure des bas-côtés de l'église du Marthuret.

Lors de sa séance du 16 novembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant pour le lot 01.

A l'exécution des travaux, il s'avère nécessaire d'ajouter par avenant au lot 01, au bordereau de prix unitaires, les prix nouveaux suivants :

N°	Libellé	U	PU HT
1.2 b	<u>Bungalow de chantier</u> : Location mensuelle complémentaire au-delà du délai de 8 mois	U	96.12
1.4 c	<u>Clôture de chantier</u> Location mensuelle complémentaire au-delà des 8 mois (prix existant – nouveau numéro de prix)	M2	0.25
1.5 a	<u>Ouvrages complémentaires sur la clôture de chantier en éléments grillagés sur plots béton</u> Filets de protection sur clôture limitant la dispersion de poussières sur voirie	M2	2.00
1.5 b	Dépose-repose des clôtures de la place Sud suivant demande afin de s'adapter aux besoins des manifestations locales	M2	3.78
2.1 c	<u>Echafaudages de pied en matériel tubulaire 40x49</u> Location mensuelle complémentaire au-delà de 8 Mois (prix existant – nouveau numéro de prix)	M2	0.50
2.2 c	<u>Installation de sapine d'accès en matériel à tubes compris croisillons de renfort, en 1ere installation et comprenant:</u> Location mensuelle complémentaire au-delà de 8 Mois (prix existant – nouveau numéro de prix)	M2	0.50
4.16	Fourniture, taille et pose de bouchons en pierre de taille pour bouchement des trous de boulins existants y compris purge préalable et nettoyage des trous	U	67.50
4.20	<u>Ouvrages complémentaires de consolidation et restauration de balustrade en pierre de taille conservée en place</u>		
4.20 a	Aiguille d'ancrage du pied de chaque élément de garde-corps sur l'arase y compris trous, scellement résine et raccord	U	81.45
4.20 b	Collage de pierre fracturée du garde-corps par injection de résine époxy (les goujons comptés à part)	U	90.00
4.20 c	<u>Vérification et brossage des agrafes métalliques scellées</u>	U	12.50

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180904-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

COMMUNE DE RIOM

4.21	<u>Ouvrages complémentaires de consolidation et restauration de pierre de taille conservée en place, sur remplages moulurés des baies</u>		
4.21 a	Collage de pierre fracturée et/ou fissurée, par injection de résine époxy à la seringue (les goujons comptés à part)	U	90.00
4.21 b	Reconstitution d'éléments moulurés y compris armatures inoxydables, taille des moulures, raccords et patine	U	625.00
4.23 b 4.16	Enduit à la chaux Surépaisseur d'enduit (10mm ép. en plus des 30mm prévu)	M2	18.20
4.6	Mur en moellons durs hourdés au mortier de chaux à 2 parements alignés	M3	1 182.40
7.4	Sujétions et difficultés complémentaires d'exécution dans espace restreint pour tranchée d'engravure des relevés d'étanchéité des chéneaux	ML	14.40
7.5	Création d'un ressaut sur la partie supérieure des fonds de noues des chapelles Sud, réalisé au mortier spécial y compris façon de pente	ML	25.00
12.17	Dépose avec soins et repose de la statue de la vierge, y compris manutentions pour mise à disposition du restaurateur d'art dans un local dédié (dans l'église du Marthuret) - Mise en place d'un palan sur rail avec adaptation de l'échafaudage existant	U	992.00

L'intégration de ces prix n'a aucune incidence financière.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer l'avenant susmentionné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL